

BIENVENUE

C'est avec grand plaisir que nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe municipale à Eve-Marie, notre nouvelle secrétaire de mairie, et à Françoise, notre nouvel agent polyvalent d'entretien. Nous sommes ravis de les accueillir et nous espérons qu'elles se sentiront rapidement à l'aise dans leurs nouvelles fonctions.

Nous tenions à remercier chaleureusement Aurélie pour avoir assuré l'intérim.

N'oubliez pas de nous consulter au préalable avant tous travaux ou construction. Nous vous mettrons en relation avec les personnes compétentes pour vous accompagner dans vos démarches.

SITE INTERNET

Le site internet de la commune est en pleine reconstruction.
Toutes les informations et liens utiles seront bientôt en ligne.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Merci de vous faire connaître en Mairie afin de pouvoir vous faire une présentation de la commune et ainsi être invités à la Cérémonie des Vœux du Maire.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice, la victoire, la paix et l'hommage à nos concitoyens morts pour la France.

Nous vous invitons à venir vous recueillir le
11 Novembre 2020 à 11h00 au Monument aux Morts
pour une cérémonie commémorative.

Etant donné le contexte exceptionnel de pandémie, cette commémoration se fera en nombre réduit (pas plus de 30 personnes) dans le respect des gestes barrières (port du masque obligatoire, distanciation sociale,...).

La Poste vous informe que la boîte postale sera relevée à 8h30 au lieu de 9h00 à partir du 7 novembre.

ETAT CIVIL

DECES : BARRE Michelle (08/09/2020) - LEYZE Annie (15/03/2020)

NAISSANCES : NICOLAS-DELMAS Clément (3/11/2020)

MARIAGES : PAYET Yohan et GASNIER Mathilde (05/09/2020)
ROBERTS Christopher et LEVENE Helen (29/10/2020)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE RESPONSABLE DE PUBLICATION : HAROLD ECLAIRCY

CONTACT MAIRIE: 05.53.50.79.81 COURRIEL : mairie.thonac@wanadoo.fr
PERMANENCE DU MAIRE: LUNDI 9H-12H 14H-17H OUVERTURE DE LA MAIRIE: MARDI 9H-12H 14H-16H, JEUDI 14H-18H,
VENDREDI 9H-12H



BULLETIN N°59 NOVEMBRE 2020



Le mot du maire

Dans quelques jours, nous commémorerons la signature de l'armistice de la guerre de 14-18.

Ce qui dut être une grande fête le jour même se révéla une immense tragédie (1 million et demi de morts français) et dès 1922 le Parlement déclara le 11 novembre « fête nationale » avec la dénomination « jour du souvenir ».

Nul doute qu'à cet égard et depuis cette date, la République française paie l'énorme saignée de la Grande Guerre. De ce désastre-là, la France ne s'est jamais remise car si elle avait gagné la guerre, elle avait également perdu ses hommes et d'une certaine manière son futur national.

C'est en effet dans son sillage que cette tragédie appela naturellement une immigration de peuplement qui, chaque décennie plus nombreuse, a atteint aujourd'hui un seuil tel que la machine à intégrer s'est finalement enrayée : si notre pays s'est longtemps montré capable d'intégrer des minorités par capillarité, c'est moins le cas quand, depuis la possibilité du regroupement familial il y a 50 ans, il s'agit de flux démographiques de masse.

La République est d'abord une forme de régime. La nation, elle, est l'adhésion à un ensemble de valeurs. Peut être Français, quelle que soit sa couleur de peau ou sa religion, celui qui adhère à la définition d'Ernest Renan: «Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses (...) l'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis.» Nous n'avons pas vu (ou pas voulu voir) que la nation était en danger. Une partie de la population française, née en France, souvent de parents eux-mêmes nés en France, a le sentiment de ne pas appartenir à celle-ci. Alors qu'ils sont français depuis deux générations, certains adolescents comme certains adultes, n'hésitent pas à affirmer que la France n'est pas leur pays.

Dès lors la division de la société française est acquise et la montée du communautarisme est en train de l'emporter alors que le combat laïque de notre République, c'est le refus qu'une religion quelle qu'elle soit prévale sur la loi civile.

Faut-il rappeler qu'à l'école la cantine n'est pas obligatoire. Qu'introduire des menus de substitution, c'est donner prise à des pratiques communautaires qui n'auront ensuite aucune raison de s'arrêter. Aux religions de transmettre croyance et opinion à l'école vérité scientifique et savoirs. La place des débats citoyens n'est pas à l'école et la parole du professeur n'est pas une opinion parmi tant d'autres.

Lors de la présentation d'un livre* prémonitoire, paru le 2 septembre 2020, dans lequel J.-P. OBIN montrait que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'islamo-fascisme appelle au meurtre des professeurs, l'auteur déclarait : « J'ai écrit ce livre parce que le temps presse et qu'il y a maintenant urgence à agir ». Nous connaissons la suite.

Le 11 novembre 2020, quand nous serons face à notre monument aux morts, n'oublions pas ce nouveau « mort pour la France », il s'appelait Samuel PATY.

*Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école (Editions Hermann)

CONTACT MAIRIE: 05.53.50.79.81

COURRIEL : mairie.thonac@wanadoo.fr

RESULTATS DES ELECTIONS SENATORIALES 2020

Les élections sénatoriales se sont déroulées le dimanche 27 septembre dernier. Celles-ci ont pour but d'élire les deux sénateurs qui représentent le département au Sénat pour un mandat de six années.

Le candidat PS **Serge Mérillou** a été élu au premier tour avec **663 voix**.

Lors du second tour, **Marie-Claude Varailles**, candidate PCF, l'a remporté devant Jean-Pierre Cubertafon, candidat MoDem, avec **629 voix** contre **602**.

☐

ENFOUISSEMENT DES FILS NUS ET PASSAGE DE LA FIBRE

Depuis ce mois d'août vous avez pu remarquer que les travaux ont commencé dans le secteur de **Peyrugues, le Chatenet** et le **Coustal**.

Nous tenons à vous rappeler que la mairie n'est pas maître d'œuvre sur ces opérations et donc nous n'avons aucune prise sur le calendrier ou le déroulement de celles-ci.

Les entreprises LACIS, SPIE et ORANGE travaillent en collaboration pour la réalisation des travaux et ont pris contact avec chaque propriétaire pour étudier les cas particuliers.

Nous tenons à vous informer qu'à certains endroits les fils téléphoniques vont rester en aérien car ORANGE ne veut pas prendre à sa charge cet enfouissement en collaboration avec les autres entreprises réalisant des tranchées. Les montants demandés à notre commune sont trop élevés pour que nous puissions supporter cette charge financière supplémentaire.

Ceci étant dit l'équipe municipale reste à votre disposition pour vous donner des renseignements supplémentaires dans la limite de nos compétences sur ce dossier.

Les travaux vont se faire malgré cette période de confinement. La disparition de ces fils nus changera favorablement notre quotidien;

PS : Dans le secteur de **La Combe Saint Peyre** les mêmes travaux n'ont pas encore commencé, ils devraient débiter dans les semaines à venir. Ici encore, nous n'avons aucune prise sur le calendrier des entreprises.

ADRESSAGE

Lors du conseil municipal du 23/10/2020, nous avons délibéré sur le choix définitif des noms de voies pour l'ensemble de la commune. Nous avons transmis cette délibération à l'ATD24 pour validation.

Nous avons également pointé toutes les habitations pour communiquer les coordonnées à toutes les instances nécessitant ces précisions sur l'adresse de chacun (GPS, pompiers, poste, livraison,...).

Nous sommes rentrés maintenant dans la phase de commande groupée des panneaux de voies, poteaux et numéros d'habitations.

Selon le comptage du nombre de panneaux et numéros nécessaires, nous misons sur un budget total compris entre 8500€ et 9000€ pour l'achat du matériel.

A la réception de celui-ci, l'équipe municipale procédera à la mise en place de tous les panneaux et numéros.

LES ASSOCIATIONS

L'amicale de Chasse de Thonac:

Le repas n'ayant pas pu avoir lieu en raison du COVID, nous tenions à remercier les familles qui, par l'achat de gibier transformé, nous ont apporté leur soutien.

Nous pensons renouveler cette opération le mois prochain.

Le Président.

Le comité des fêtes:

Lors de notre réunion du bureau, le 11 juillet 2020, nous avons pu amplement discuter des conditions particulières liées à la pandémie. Contraints d'annuler les événements qui animent notre vie thonacoise, la brocante, le loto et la fête votive n'ont pu être organisés cette année.

La réalité dépassant l'imagination, nous n'anticipions pas que la crise sanitaire perdurerait.

Motivés comme jamais, nous avons constitué notre Bureau, élisant notre nouveau président Pierre Marie Jouany et les vice-présidents Isabelle Burgos et Raymond Malouvier.

Une nouvelle force vive, Lydia Bronders Wersinger, s'est proposée en tant que secrétaire. Ce qui fut validé avec enthousiasme.

Françoise Lemelledo accepta de poursuivre sa mission de trésorière, assistée de son adjointe Odile Téruel.

Ce groupe multi-talents n'attend plus que des jours meilleurs pour exprimer son plein potentiel de créativité et réveiller Thonac. Nous disposons d'un écrin magnifique avec notre nouvelle salle des Fêtes. De nombreux bénévoles nous témoignent chaque jour leur soutien et nous donnent encore plus l'envie d'être ensemble et de partager de bons moments.

Vive le comité des fêtes !

A très vite !

Toute l'équipe à votre service

JOURNEE DU PATRIMOINE

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2020, des visites-conférences du Château de Losse et de ses jardins ont permis aux visiteurs de découvrir les dernières recherches sur l'histoire et l'architecture du château en compagnie de Xavier Pagazani, chercheur au service régional Patrimoine et inventaire de Nouvelle Aquitaine.

Ce qu'il faut savoir sur le Château de Losse :

Situé à 5km de Montignac sur la D706, le château, classé Monument Historique, domine la Vézère.

Entouré de fossés et de remparts, la forteresse médiévale, a fait place en 1576 à un élégant Logis Renaissance. On y accède par le châtelet fortifié. Le remarquable décor et le mobilier d'époque évoquent le cadre de vie sous les derniers Valois et les premiers Bourbons. De la terrasse sur la Vézère, les visiteurs peuvent admirer un paysage bucolique.

Les jardins classés M.H. et labellisés "Jardin Remarquable" s'offrent pour un parcours enchanteur.

Topiaires et fleurs se succèdent dans des parcours labyrinthiques, une invitation à l'évasion pour petits et grands.

La Tour de l'Eperon ouvre désormais ses souterrains avec l'accès aux chambres souterraines inexplorées.

Puis les enfants participeront à une grande chasse au trésor. Jean II de Losse a caché son trésor, sous forme d'un parcours énigmatique. Les enfants seront amenés à trouver la bonne combinaison qui permettra d'ouvrir le coffre et ainsi partager le trésor.

RAMASSAGE DES ORDURES HORAIRE D'HIVER

SEMAINES PAIRES
(exemple : du 28 septembre au 02 octobre 2020)

LUNDI MATIN



JEUDI MATIN



SEMAINES IMPAIRES
(exemple : du 05 au 09 octobre 2020)

LUNDI APRES MIDI



MERCREDI MATIN



**CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES
DU SICTOM DU PÉRIGORD NOIR**



- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**
- **5 PERSONNES MAX SUR LE QUAI**
- **ATTENDRE DANS SON VÉHICULE EN ZONE PRÉVUE L'AUTORISATION DU GARDIEN POUR RENTRER**
- **AVOIR PRÉALABLEMENT TRIÉ SES DÉCHETS, MATÉRIAU PAR MATÉRIAU, AFIN DE DÉPOSER PLUS RAPIDEMENT**

Sur instruction de la préfecture, pour effectuer ce déplacement,

la case de l'attestation à cocher est la numéro 7 :

"Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public".



NB : LA DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS AU SIÈGE SOCIAL DU SICTOM EST SUSPENDUE.

DECLARATION DE BRULAGE

Le brulage des déchets verts est autorisé **du 1er Octobre au 28 Février.**

Vous avez **obligation** de faire une déclaration 3 jours avant soit en venant remplir le CERFA en Mairie, soit en le téléchargeant sur internet sur le lien suivant:

<http://www.dordogne.gouv.fr/content/download/32003/222805/file/Imprim%C3%A9%20de%20d%C3%A9claration%20de%20br%C3%BBlage%20de%20d%C3%A9chets%20verts.pdf>

POINT SUR LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 5 juin 2020

Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Dordogne

Délibération pour emplacement temporaire sur la voie publique

Conseil Municipal du 26 juin 2020

DCM rectificative - Vote du Compte Administratif 2019 de la commune

DCM rectificative - Vote de l'Affectation du résultat 2019 de la commune

Vote du Budget Primitif 2020 de la commune

Vote du Budget Annexe 2020 Eau et Assainissement

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Election d'un délégué et de trois suppléants du conseil municipal – Election sénatoriales du 27 septembre 2020

Délibération désignation des membres des Commissions municipales

DCM rectificative - Vote de l'Affectation du résultat 2019 – budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération désignation du coordonnateur communal du recensement de la population

Délibération portant redevance d'occupation du domaine public relative aux réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique due par le concessionnaire ENEDIS.

Délibération portant redevance d'occupation du domaine public par les chantiers sur les ouvrages de transport électrique due par le concessionnaire RTE

Délibération portant redevance d'occupation du domaine public par les chantiers sur les ouvrages de distribution électrique due par le concessionnaire ENEDIS

Délibération portant redevance d'occupation du domaine public par les infrastructures et réseaux de communication électroniques

Conseil Municipal du 9 septembre 2020

ABROGATION DE LA DELIBERATION 2020/09 CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE LA COMMUNE

Délibération fixant le tarif de location de la salle des fêtes :

Délibération délégation du droit de Prémption Urbain (DPU)

[Aides aux entreprises et commerçants de la commune.](#)

Suite aux directives nationales, la communauté de communes de la Vallée de l'Homme a décidé de poursuivre son effort de soutien aux petites entreprises de son territoire. Rendez-vous sur le site de la Mairie de Thonac pour télécharger le nouveau règlement d'intervention, ainsi que le formulaire de demande de subvention.

L'équipe municipale se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

PARLONS FINANCES COMMUNALES...

Les investissements réalisés par une commune ont pour objectif principal d'améliorer la vie ou l'environnement des habitants. Leurs coûts, qui peuvent être très élevés nécessitent alors d'avoir recours à des emprunts qu'il faudra rembourser ainsi que les intérêts y afférant. L'ensemble constitue l'endettement global de la commune et un des critères de la bonne gestion d'une collectivité est le niveau d'endettement par habitant. Bien entendu, celui-ci doit être rapporté à ses ressources et à sa capacité de remboursement, faute de quoi seule l'augmentation des impôts lui permettra de faire face à ses obligations.

La municipalité de Thonac a décidé en 2017 d'investir dans la rénovation de sa salle polyvalente. Pour ce projet ambitieux dont le coût total avoisine 450.000 euros TTC, la commune a eu recours à des subventions (état et département) pour environ 140.000 euros ainsi qu'un prêt sur 15 ans de 200.000 euros. Ce dernier a, automatiquement porté notre endettement par habitant de 530 euros en 2017 à 1.300 euros en 2019.

Les retards dans la réalisation des travaux et les difficultés pour toucher des subventions pourtant promises ont menées fin 2019 à l'obligation de contracter un prêt complémentaire de 120.000 euros dans l'attente du déblocage desdites subventions. Mécaniquement, notre endettement est donc passé à 1.650 euros mais, surtout, ce prêt a généré des intérêts nouveaux auxquels nous devons faire face.

Les charges de certains investissements peuvent être amoindries dès lors qu'elles génèrent de nouvelles recettes. La location de la salle des fêtes aurait dû entrer dans ce cadre. Malheureusement la pandémie et la Covid 19 en ont décidé autrement et notre bel outil ne peut actuellement être rentabilisé. Nous devons donc, tant que cette situation perdurera, faire face à de nouvelles dépenses de fonctionnement sans aucune nouvelle recette.

Il s'avère évident qu'avant plusieurs années, aucun investissement nouveau d'importance ne pourra voir le jour et que nous devons dans les mois qui viennent réaliser suffisamment d'économies de fonctionnement pour retarder voire empêcher toute hausse des impôts locaux.

NB : Pour faciliter la lecture, les chiffres ont été arrondis.

HOMMAGE A SAMUEL PATY

Une minute de silence a été respectée à l'école primaire et lors du dernier conseil municipal, en hommage à Samuel PATY. La mise en berne du drapeau de la Mairie a été également observée.

